

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [claudine-lacelle-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/960c763f9056e2bce5deac0e>

Date d'obtention : 2025-03-20 18:38:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un devoir et une obligation d'intervenir rapidement, plus il y a vitesse d'exécution, moins il y aura de propagation. Ne jamais regarder les images. Toujours compléter la grille avec chaque élève impliqué. Points positifs diminuer les conséquences en favorisant une approche éducative. toujours se référer à l'aide mémoire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'avoir une ligne directrice dans le cas de sexto qui était jusqu'à ce jour un peu flou. Mieux outiller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver l'intégrité physique et psychologique de chaque personne, je n'avais pas réfléchi à quel point ça pouvait avoir un impact sur la famille, les amis(es) l'entourage de la victime.